

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 37/001/2008 – ÉFAI

17 juin 2008

AU 170/08 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

Honduras Santos Feliciano Aguilar Álvares (h), membre de la communauté garífuna de San Juan
ainsi que les autres membres et dirigeants de la communauté garífuna

Santos Feliciano Aguilar Álvares a été enlevé, battu et menacé de mort le 5 juin par une dizaine d'hommes, des agents de sécurité privés, semble-t-il, travaillant pour le compte d'une société immobilière locale de San Juan. Santos Feliciano Aguilar Álvares appartient à la communauté garífuna, d'origine africaine, de San Juan, dans le département d'Atlántida (nord du Honduras). Quelques heures avant les faits, il avait participé à une réunion de sa communauté avec des représentants de la société immobilière, qu'il a accusés d'exercer des pressions sur les Garífunas afin qu'ils vendent leurs terres.

Le 5 juin, vers 21 h 30, le groupe d'inconnus a encerclé Santos Feliciano Aguilar Álvares alors qu'il empruntait une rue de la périphérie de San Juan pour aller faire une commission. Les hommes l'ont enlevé et conduit dans des locaux appartenant à la société immobilière, où ils l'ont battu. Alors qu'il était retenu contre son gré, ils l'ont accusé d'« *espionner pour le compte des dirigeants du Nuevo San Juan* », et ont tenté de l'intimider en déclarant : « *On le tue et on l'enterre ici même* ».

Santos Feliciano Aguilar Álvares a été relâché peu après son passage à tabac. Il a ensuite dû se rendre à l'hôpital pour recevoir des soins. Amnesty International estime que sa sécurité, ainsi que celle d'autres membres de la communauté garífuna, est menacée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Honduras, voilà plus de dix ans que des groupes indigènes comme la communauté garífuna, d'origine africaine, se battent pour le respect de leurs droits sur les terres qu'ils occupent depuis plusieurs générations. Celles-ci sont convoitées par des sociétés désireuses d'en faire des complexes touristiques qui les forceraient à partir.

Des membres de la communauté garífuna ont été menacés et intimidés parce qu'ils luttent pour protéger leurs droits fonciers. Ainsi en mars et juin 2006, Jessica García, une responsable garífuna, a été harcelée et forcée, sous la menace d'une arme, à signer un document par lequel elle cédait un territoire appartenant à sa communauté (voir l'AU 219/06, AMR 37/005/2006). En novembre 2005, le domicile de Wilfredo Guerrero, autre dirigeant garífuna, a été détruit dans un incendie volontaire. Enfin, trois jeunes membres de la même communauté ont été tués en 2006, homicides qui ont donné lieu à l'inculpation de plusieurs policiers.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité de Santos Feliciano Aguilar Álvares et celle des autres membres de la communauté garífuna de San Juan ;
- exhortez les autorités à faire immédiatement appliquer les mesures de protection ordonnées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en vue de garantir la sécurité de la population garífuna ;
- demandez que soit conduite dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale sur les menaces et l'agression dont Santos Aguilar a fait l'objet, ainsi que sur toutes les menaces, attaques et homicides dont ont été victimes d'autres membres ou responsables de la communauté garífuna, et priez les autorités de rendre publics les résultats de ces investigations et de déférer à la justice les responsables présumés ;

- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures efficaces pour que cessent les manœuvres d'intimidation dont les peuples indigènes sont la cible.

APPELS À :

Président de la République du Honduras :

Manuel Zelaya

Presidente de la República de Honduras

Casa Presidencial

Boulevard Juan Pablo Segundo

Palacio José Cecilio del Valle

Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 235 7700

Formule d'appel : Estimado Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Sécurité :

Coronel (R) Jorge Alberto Rodas Gamero

Ministro

Ministerio de Seguridad Pública

Cuartel Casa Mata

Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 1756

Formule d'appel : Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureure spéciale chargée des questions ethniques au sein du ministère public :

Licda. Jany del Cid

Fiscal Especial de las Etnias

Edificio Castillo Poujol, 4a Avda, Colonia Palmira, Boulevard Morazán

Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5620 poste n° 2122 (uniquement aux heures de bureau)

Formule d'appel : Estimada Sra. Fiscal Especial, / Madame la Procureure,

COPIES À :

Organisation locale de défense des droits humains :

Organización Fraternal Negra Hondureña, OFRANEH

Apdo. Postal 341

La Ceiba, Atlántida, Honduras

Courriers électroniques : ofraneh@yahoo.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.